

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juillet 2015

DROIT DES ÉTRANGERS - (N° 2923)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 392

présenté par

M. Dolez, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux,
M. Chassaigne, Mme Fraysse, M. Sansu, M. Azerot, M. Nilor et M. Serville

ARTICLE 10 QUATER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.